

COMMUNE
AUSSAC VADALLE

61 RUE DE LA REPUBLIQUE

16560 AUSSAC VADALLE

PERMIS D'INHUMER

République Française

Nous, Maire, Officier de l'Etat Civil (1) de la Commune de

AUSSAC VADALLE

Vu la déclaration à nous faite du décès de (2)

Michelle
HENNEUSE

Jeannine

né(e) le 30 Août 1932

à Aussac

16 Charente

profession aide ménagère retraitée

domicilié(e) 34 rue de Chambray
JOUE LES TOURS

37 Indre-et-Loire

Marié(e) à Louis Roger
HENNEUSE

survenu le 06 Décembre 2023 à 23 heure(s) 45 ;

Vu le certificat de décès établi par Didier DANSOU , Docteur en médecine;

Vu les articles L 2213-7 à L 2213-15 et R 2213-31 à R 2213-33 du code général des collectivités territoriales

Autorisons l'inhumation du défunt, ci-dessus désigné,

à partir du 14 Décembre 2023 à 15 heure(s) 00

En mairie, le 11 Décembre 2023

Maire
(ou l'Officier de l'Etat Civil)



LIOT
Gérard
Signature et cachet

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Prénoms et nom.